

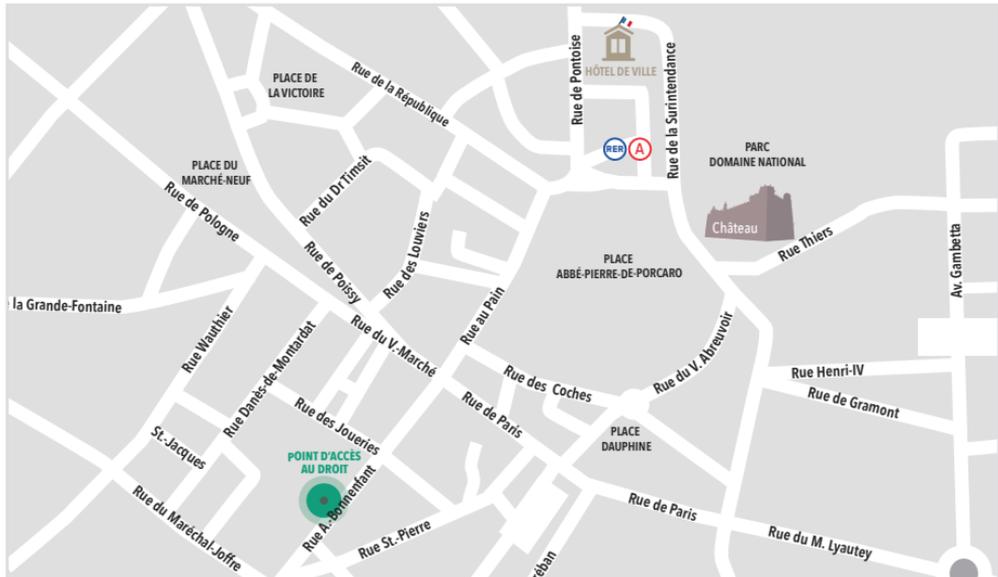


Informer • Orienter • Aider



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Qu'est-ce que **le Point-justice ?**

Toute personne a le droit d'accéder à la justice. La Ville a mis en place en 2013 un Point-justice avec pour mission l'information et l'accompagnement des personnes confrontées à des problèmes juridiques ou administratifs.

Gratuit et ouvert à tous, le Point-justice vous accueille pour vous orienter ou vous aider en toute confidentialité.



Informer

Sur les droits
et les obligations de chacun



Orienter

Pour un rendez-vous
avec un intervenant
ou vers des services spécialisés



Aider

Dans l'accomplissement
des démarches administratives



Écouter

Quelques soient votre situation
ou vos difficultés

Le Point-justice offre un service d'accompagnement de proximité grâce à la présence de professionnels, d'associations conventionnées et de bénévoles :

> **ADIL78 – Agence départementale d'information sur le logement** : information sur la recherche de logement, le bail de location, la copropriété, les règles d'urbanisme, l'accession à la propriété...

> **ALTERNATIVE 78** : entretien avec une conseillère conjugale et familiale, accueil de personnes victimes de violences conjugales ou intrafamiliales.

> **APME – Association père-mère-enfant** : entretien avec une médiatrice familiale, accompagnement des personnes en rupture du lien familial ou lors des procédures de divorce, de séparation.

> **Avocat du barreau de Versailles** : information sur l'évolution du droit et ses conséquences.

> **CIDFF – Centre d'information des droits des femmes et des familles** : renseignements en droit de la famille (mariage, divorce, garde des enfants, pacs...) et en droit du travail (contrat, démission, licenciement, congés payés...)

> **Conciliateur de justice** : conciliation amiable des litiges entre particuliers ou entre particuliers et professionnels.

> **CRESUS – Chambre régionale de surendettement social** : information et soutien de l'éducation budgétaire, constitution et suivi du dossier de surendettement.

> **Délégué du défenseur des droits** : défense des droits des usagers du service public, défense des droits de l'enfant, lutte contre les discriminations...

> **Huissier de justice** : conseil en matière de sécurisation de la preuve, information sur la signification des actes judiciaires.

> **Notaires de la Chambre interdépartementale** : conseil en matière familiale et immobilière.

> **UFC - Que choisir** : défense des droits des consommateurs.

> **Écrivain public** : constitution de dossier, aide à la rédaction d'un courrier.



HORAIRES

Du lundi au vendredi
De 9h à 12h30 et de 14h à 18h

CONTACT

01 30 87 22 26

pointjustice@saintgermainenlaye.fr

Prise de rendez-vous via le site Internet de la Ville
(E.service > Solidarité > Demande de rendez-vous au Point-justice)



www.saintgermainenlaye.fr